



Recours contre mon avocat

Par **tanaro**, le **25/03/2013** à **10:54**

bonjour,je suis en procedure depuis 2006 contre une societe ,qui a ce jour n'existe plus,de maçons ,pour des travaux realises a mon domicile,une extension de maison.Je n'ai pas receptionne les travaux et donc la garantie decennale n'intervient pas ,mon avocat a tout simplement omis de faire intervenir la garantie responsabilite civile,maintenant il est trop dard pour cela.Mon avocat est responsable de negligence ,mais quels recours pour remedier.Merci de m'aider.

Par **chaber**, le **25/03/2013** à **11:30**

bonjourrrnaviez-vous souscrit une assurance dommages-ouvrages obligatoire pour les travaux d'extension?rrnPourquoi n'aviez-vous pas réceptionné les travaux pour faire courir la garantie décennale?rrnQuelle est la nature de vos dommages?rrnrn[citation]mon avocat a tout simplement omis de faire intervenir la garantie responsabilité civile,maintenant il est trop tard pour cela. Mon avocat est responsable de négligence ,mais quels recours pour remédier[/citation]rrnLa responsabilité civile couvre les dommages pendant les travaux, notamment à l'existant dans le cas d'extension.rnrnSi ce n'est pas le cas, vous ne pouvez accuser votre avocat de négligence

Par **tanaro**, le **25/03/2013** à **13:26**

nous n'avions pas souscrit de dommages -ouvrages,nous n'avons pas receptionne la maison car nous etions en dessaccord avec le maçon et voulions garder une retenue pour malfaçons.

Par **chaber**, le **25/03/2013** à **14:48**

bonjour
[citation]contre une société ,qui a ce jour n'existe plus,de maçons[/citation]rnen l'absence de réception, lors de laquelle vous auriez pu faire part de vos réserves, la garantie décennale ne peut jouer.rnrnLe seul recours ne peut être exercé que directement contre la société.rnrnCompte tenu qu'elle n'existe plus votre recours tombe à l'eau.rnrn[citation] voulions garder une retenue pour malfaçons[/citation] c'était l'occasion lors de la réception.